

**6<sup>ème</sup> ASSEMBLÉE ORDINAIRE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION**

**Le lundi 18 septembre 2023, à 19 h**

**CENTRE COMMUNAUTAIRE DE CAP-ROUGE**

4473, rue Saint-Félix, Québec

**PROCÈS-VERBAL**

**ÉTAIENT PRÉSENTS :**

Mme Marianne Fleury	Présidente
Mme Ariane Ste-Marie	Secrétaire
M. Michel Lagacé	Trésorier
Mme Catherine Arrouart	Administratrice
M. Denis Jean	Administrateur
M. Jean-Pierre Fillion	Administrateur
Mme Marie-Ève Lacroix	Vice-présidente
M. Philippe Moussette	Administrateur

**ÉTAIENT ABSENTS :**

M. Pierre Fortin	Administrateur
------------------	----------------

**LE QUORUM EST CONSTATÉ**

**ASSISTENT ÉGALEMENT :**

M. Louis Martin	Conseiller municipal
Mme Anne Corriveau	Conseillère municipale
Mme Priscilla Lafond	Conseillère en consultations publiques
Mme Virginie Bocher	Secrétaire de soutien

4 participants

6<sup>ème</sup> ASSEMBLÉE ORDINAIRE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Le **lundi 18 septembre 2023**, à 19 h

**CENTRE COMMUNAUTAIRE DE CAP-ROUGE**

4473, rue Saint-Félix, Québec

**ORDRE DU JOUR TEL QU'ADOPTÉ**

---

1. Ouverture de l'assemblée	19 h
2. Lecture et adoption de l'ordre du jour	
3. Adoption du procès-verbal du 21 juin 2023	19 h 05
4. Suivi du procès-verbal du 21 juin 2023	19 h 10
5. Période d'intervention des conseillers municipaux	19 h 25
6. Période de questions et de commentaires des citoyens	19 h 35
7. Dossiers du conseil de quartier	19 h 55
• Secteur boulevard de la Chaudière	
• Livre d'or	
• Sécurité	
• Mobilité durable	
• Environnement et protection de la nature	
• Marché public	
• Projet Golf de Cap-Rouge	
• Odeur nuisible	
8. Fonctionnement	20 h 40
• Information et communication	
• Trésorerie	
9. Divers	20 h 50
10. Levée de l'assemblée	21 h 00

## **1. Ouverture de l'assemblée**

La présidente, Mme Marianne Fleury, ouvre la séance à 19 h 00.

## **2. Lecture et adoption de l'ordre du jour**

### **Résolution CQCR-23-CA-37**

Sur proposition de M. Denis Jean, appuyée par M. Jean-Pierre Filion, l'ordre du jour est adopté avec les modifications proposées.

*ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ*

## **3. Adoption du procès-verbal du 21 juin 2023**

### **Résolution CQCR-23-CA-38**

M. Denis Jean propose l'adoption du procès-verbal, secondé par M. Jean-Pierre Filion.

*ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ*

## **4. Suivi au procès-verbal du 21 juin 2023.**

Sécurité dans le vieux Cap-Rouge : Mme Priscilla Lafond n'a pas reçu de nouvelles informations.

Sécurité routière : Les pancartes ont été reçues et portées à l'école des Sources par Mme Ariane Ste-Marie. Trois pancartes restent à poser, un citoyen s'est proposé pour en mettre une sur sa propriété, Boul. Chaudière.

Kiosque du CQCR au marché public : L'accueil du public a été très positif, et cette initiative qui permet en outre de faire connaître le CQCR sera à reconduire. Il faudra toutefois apporter la bannière du conseil de Quartier. Une cinquantaine de personnes ont répondu au sondage. Les résultats sont en cours d'analyse, mais les enjeux qui ressortent le plus souvent sont la vitesse et le non-respect des traverses piétonnes.

Demande d'opinion et consultation publique (nouvelle phase du projet de développement du Domaine Legendre – boulevard Chaudière- zone 37207Ha-R.C.A.3V.Q. 328) :

L'opinion du CQCR était d'autoriser les modifications au règlement demandées, à l'exception de la hauteur maximale des bâtiments qui devra être de 12 m et non de 15 m. Selon les 2 sommaires décisionnels des conseils d'arrondissement et de ville, « les autorités ont plutôt retenu d'abaisser la hauteur des bâtiments à 14 m au lieu de 15 m ». M. Lagacé aurait aimé davantage d'explications au sujet de cette décision.

Parc des Écores : Le préau a été déplacé près du pavillon de service. Les tables et chaises Adirondack ont été livrées. L'abri solaire est en cours de fabrication et sera livré à la mi-octobre. Le service de foresterie passera fin septembre pour planifier la plantation d'arbres et la coupe de branches afin de maximiser l'ombrage. L'ancrage du mobilier sera posé à l'automne, mais le mobilier lui-même ainsi qu'une plaque de remerciement seront installés au printemps 2024. Une cérémonie d'inauguration pourra avoir lieu à ce moment-là avec le club des Lions.

## **5. Période d'intervention des conseillers municipaux**

Mme Anne Corriveau :

Le sommaire décisionnel adopté au conseil d'Arrondissement dans le cadre de la demande de changement de zonage citée plus haut a autorisé une hauteur de 14 m afin de répondre aux contraintes architecturales du promoteur.

Les travaux réalisés sur le Boulevard du Versant-Nord ont été prolongés jusqu'au 22 septembre. Le secteur ouest du chemin St-Louis sera fermé le 22 septembre pour inspection du viaduc ferroviaire. Les travaux visant à modifier l'intersection Louis-Francoeur-Chemin St-Louis auront lieu du 25 septembre au 27 octobre, entraînant la fermeture d'une voie sur deux.

Un nouveau trottoir a été installé sur la rue Blaise-Pascal. Il devrait être déneigé en hiver.

Le feu au coin de Joseph Bédard a été modernisé.

Un appel d'offre est en cours pour la phase 2 des travaux du Parc de la plage Jacques-Cartier. La date n'est pas encore connue, mais ces travaux ne devraient pas occasionner la fermeture du sentier.

Fin août, des budgets ont été adoptés au conseil d'Arrondissement pour aider au fonctionnement des organismes, notamment un budget de 31500\$ pour l'organisme Laura Lémerville et un de 4800\$ pour la Maison Léon Provancher.

M. Louis Martin :

Une ordonnance de circulation interdit dorénavant le virage à droite au feu rouge sur la rue de l'Hétrière en sortant du IGA afin de protéger les cyclistes.

Un permis a été émis pour un gros projet de logements sociaux sur Bernard-Grondin.

Une conférence de presse sur la qualité de l'air a eu lieu le 29 août, exposant le rapport des études de la Ville et les mesures qui vont être adoptées, telles que l'interdiction d'installer des foyers non certifiés dans les constructions neuves, le dénombrement complet de tous les foyers à bois.

La tour d'observation du parc nautique de Cap-Rouge a été fermée en raison d'un enjeu de sécurité structurale dans les pièces de bois. La gestion des immeubles est à la recherche d'une solution.

L'entente pour les pistes de ski de fond et de marche sur le terrain du Club de golf a été reconduite pour l'hiver 2023/24.

Le chantier pour l'école des Sources est commencé.

Un marquage en « dents de dragon » a été effectué sur la rue St-Félix. Il s'agit d'un projet pilote de mesure de mitigation de vitesse. Ce marquage a pour but d'augmenter la perception de vitesse des automobilistes et de les inciter à ralentir. Si les résultats sont concluants, il pourrait s'agir d'un moyen simple et peu coûteux de résoudre les problématiques de vitesse dans plusieurs secteurs. Des dépliants seront distribués aux résidents du secteur et une mise à jour du projet pilote sera présentée au conseil de quartier.

L'aménagement paysager du IGA n'est toujours pas complété. Lors de la consultation publique pour l'agrandissement du stationnement en 2021, une des conditions était la plantation des arbres prévus dans le plan approuvé en 2009.

## 6. Période de questions et de commentaires des citoyens

Mme Nichola Blomfield et Mme Catherine Arrouart, co-fondatrices du collectif « Les amis des forêts Chaudière » déposent une lettre signalant leur intention de « faire valoir l'importance primordiale de conserver, dans leur entièreté, le territoire Chaudière et les écosystèmes qu'il abrite ». Plusieurs cosignataires appuient ce projet tels que Les Mères au Front, Canards illimités, ou Geneviève Marcon. Les personnes intéressées peuvent consulter la page Facebook du collectif.

M. Michel Lagacé préparera une résolution pour le mois d'octobre en vue de demander à la Ville une mise à jour sur la Vision Chaudière.

Mme Sylvie Roy résume la problématique d'odeurs nuisibles relevées depuis quelques années, notamment sur la page Facebook des Résidents de Cap-Rouge, par plusieurs résidents, principalement dans les rues situées autour du golf. Au cours de l'été, une odeur inhabituelle et épouvantable, mélange d'œufs pourris, de décomposition et d'égout semble apparaître et disparaître de manière rapide et inexplicée. Malgré la belle collaboration du 311 et de Véolia, l'envoi d'équipes d'intervention sur le terrain en cas de signalement, l'inspection du site de l'écocentre, il n'a pas été possible jusqu'à présent d'identifier la source de ces odeurs. Les mesures à prendre seront discutées au point suivant.

Par ailleurs, Mme Roy aimerait savoir si la Ville a l'intention d'acheter la bâtisse à vendre sur le site de l'usine Anacolor. Le CQCR n'en a pas connaissance, mais M. Louis Martin ajoute que la Société Historique de Cap-Rouge a déposé une demande officielle de classement du site (CeEu-3, poterie de Cap-Rouge) comme site patrimonial.

Enfin, Mme Roy se questionne sur l'avenir des terrains de baseball de Cap-Rouge. Puisqu'il est prévu de fermer les petits terrains et de regrouper les terrains sur des sites multi-niveaux comme c'est le cas par exemple à l'Ancienne-Lorette, dans le but d'optimiser l'entretien, elle se demande ce qui adviendra du terrain du Parc des Écores. Puisque le Marché Public de Cap-Rouge hésite entre tenir sa prochaine édition au Parc Provancher ou revenir au Parc des Écores, elle se demande si ce terrain pourrait être envisagé.

M. Serge Rousseau annonce que l'escalier Émélie-Chamard est en construction, et devrait être achevé avant l'hiver.

## **7. Dossiers du conseil de quartier**

Secteur Boulevard de la Chaudière : Pas de nouveaux développements.

Livre d'or : M. Serge Rousseau nomme Mme Sylvie Roy pour une mention honorable, pour son engagement communautaire depuis plus de 10 ans, notamment au sein du CQCR, et du marché Public. Sur proposition de Mme Marianne Fleury, appuyée par M. Philippe Moussette, la mention honorable est décernée à Mme Sylvie Roy.

M. Serge Rousseau nomme également Mme Michelle Rompré, ancienne secrétaire de soutien du CQCR, pour son roman « Les Lignes Brisées » paru aux éditions Saint-Jean. Sur proposition de Mme Catherine Arrouart, secondée par Mme Marie-Ève Lacroix, la mention honorable est décernée à Mme Michelle Rompré.

Mobilité durable et sécurité routière :

Projet commun des conseils de quartier dans le cadre du programme de mobilisation à la sécurité routière : M. Michel Lagacé résume la rencontre qui a eu lieu le 14 septembre. Les besoins en affichage étant trop différents selon les quartiers, c'est un projet de vidéo-clip qui a été retenu. Le coût total du projet est estimé à 50 000 \$. Le CQCR doit confirmer rapidement son intérêt à participer et pour quel montant. La pertinence du projet est discutée. L'impact réel pour le quartier, la diffusion du vidéo sont mis en doute. Les membres du conseil sont d'avis de prioriser l'action locale. Ils vont relancer les écoles en ce sens. Si aucun projet local n'est lancé d'ici là, le CQCR pourra accepter de se joindre au projet commun en octobre.

Cheminement scolaire de l'école l'Arbrisseau : les travaux ont été réalisés cet été.

Table de concertation vélo : Les axes Jean-Gauvin, du Domaine, Provancher et la Côte de Cap-Rouge sont à prioriser pour le secteur Cap-Rouge.

Environnement et protection de la nature :

Herbe à poux : M. Ramdani, le conseiller en environnement de la Ville, ignorant que le conseil de quartier ne siège pas en été, a contacté Mme Marianne Fleury trop tardivement pour mettre en place le projet pilote et a donc décidé de le reporter à l'année prochaine. Le projet demandant une grosse mobilisation du conseil et des citoyens, Mme Fleury lui a recommandé de les contacter en mars-avril.

Marché public : Les organisatrices remercient la Ville de Québec pour leur belle collaboration. Le bilan de la saison n'a pas encore été réalisé.

Le site du Parc Provancher rend l'organisation, montage et démontage, plus faciles. La proximité de la marina apporte de la visibilité. Cependant, l'école veut que les locaux de rangement soient libérés après la fête du Travail, alors que les producteurs pourraient continuer quelques semaines. La Ville doit venir transporter le matériel.

En faveur du site du Parc des Écores, le stockage hivernal dans la résidence l'Envol est facilitant. L'accès sera cependant moins pratique pour les producteurs à l'arrière des nouvelles constructions.

Du côté des producteurs, les résultats varient : certains ont réalisé de meilleures ventes cette année, d'autres moins bonnes et d'autres des ventes similaires.

Le stationnement n'a pas été aussi problématique qu'anticipé. Le système de navette ne sera donc probablement pas reconduit l'année prochaine. En revanche, un service de livraison à domicile des produits achetés sur place pourrait être envisagé.

Les citoyens sont invités à répondre au sondage sur la page Facebook du Marché Public de Cap-Rouge.

Projet du Club de Golf de Cap-Rouge : Le CQCR rencontrera le comité citoyen/Projet Golf de Cap-Rouge, qui s'oppose au projet, à la demande de Mme Marielle Prince. Mme Fleury rappelle toutefois que cette rencontre ne constitue pas une prise de position, et que le conseil acceptera de rencontrer tout autre groupe d'opinion divergente.

Odeurs nuisibles : Une plateforme en ligne pourrait être mise en place sans trop de coûts, afin de récolter des données auprès des citoyens sur les dates, heures et secteurs où les odeurs sont observées. Ces informations devraient permettre d'identifier la source du problème. Comme le problème se manifeste principalement durant la période estivale, un suivi sera fait au mois de février, pour avoir le temps de monter la plateforme et d'en faire la promotion avant l'été.



## 8. Fonctionnement

- Information et communication :

Une séance d'information publique sur la Vision de l'immigration à Québec aura lieu en ligne le jeudi 28 septembre 2023 à 19 h.

- Trésorerie :

Le trésorier, M. Michel Lagacé, annonce un solde de trésorerie de 4557,04 \$ dont 3000 \$ pour la subvention du programme de sécurité routière et 1557,04 \$ dans le compte courant auxquels il faut soustraire le chèque de 150 \$ que la fondation de l'école Marguerite d'Youville n'a toujours pas encaissé ainsi que le remboursement de 230,82 dû à Mme Marianne Fleury pour le lunch de la rencontre du mois de juin. Le solde réel est donc de 1176,22 \$.

### **Résolution CQCR-23-CA-39**

Sur proposition de M. Jean-Pierre Filion, appuyée par Mme Ariane Ste-Marie, il est résolu de remettre une somme de 100 \$ à Mme Virginie Bocher pour la rédaction du procès-verbal.

*ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ*

## 9. Divers

## 10. Levée de l'assemblée

Sur proposition de M. Denis Jean, secondée par Mme Marianne Fleury l'assemblée est levée à 21 h 45.

Procès-verbal préparé par Mme Virginie Bocher et révisé par Mme Marianne Fleury et Mme Ariane Ste-Marie.

Mme Ariane Ste-Marie, secrétaire

Mme Marianne Fleury, présidente

*signé*

*signé*

---

---